



Conditions Générales de Vente

CGV - FORSE CONSULT

Version du 02.05.2025

FORSE CONSULT désigne un organisme de formation professionnelle et d'accompagnement Conseil dont le siège social est situé au 54 rue de Tilloy, 60000 BEAUVAIS. SIRET : 931 751 770 00021. Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 32600443660 auprès du préfet de région des Hauts-de France.

Article 1 : Objet

- Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations dispensées par FORSE CONSULT pour le compte d'un client :
 - Formation professionnelle en Santé et Sécurité au Travail (art. L6313-1 du code du travail) en inter et intra entreprise.
 - Accompagnement et de conseil en prévention des risques professionnels.

Article 2 : Acceptation des CGV

- Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations dispensées par FORSE CONSULT pour le compte d'un client :
 - Formation professionnelle en Santé et Sécurité au Travail (art. L6313-1 du code du travail) en inter et intra entreprise.
 - Accompagnement et de conseil en prévention des risques professionnels.

Article 3 : Commande et contractualisation

Chaque prestation fait l'objet :

- - **Pour chaque formation** : un devis est établi, précisant l'intitulé, la nature et le tarif de la formation, à retourner daté, signé avec la mention « Bon pour accord ». Une convention ou contrat de formation selon les cas, est ensuite transmise en deux exemplaires, au client dont un exemplaire à retourner, sous 15 jours, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Passé ce délai, FORSE CONSULT se réserve le droit d'annuler la réservation, sauf information préalable adressée à contact@forse-consult.fr.
- - **Pour chaque prestation d'accompagnement/conseil** : un devis est établi, précisant l'intitulé, la nature, et le tarif de la prestation à retourner daté, signé avec la mention « Bon pour accord ». Un contrat, est ensuite transmis en deux exemplaires, au client dont un exemplaire à retourner, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, au plus tard avant le début de la prestation.

La commande est réputée acceptée dès réception du devis signé, avec la mention « bon pour accord » ou document contractuel signé.

Une facture est adressée au client à l'issue de la prestation.

Article 4 : Modalités de prestations

- - **Formation** : Les formations sont réalisées en présentiel, en inter-entreprise (Une formation inter-entreprises est une action de formation regroupant des participants issus de différentes entreprises. Elle se déroule à une date, dans un lieu (souvent les locaux du prestataire de formation), et selon un programme prédéfini. Elle permet à plusieurs professionnels de secteurs variés de se former ensemble autour d'une même thématique) ou intra-entreprise (Une formation intra-entreprise est une action de formation organisée exclusivement pour les salariés d'une même entreprise. Elle est généralement réalisée dans les locaux de l'entreprise cliente, à une date convenue entre les parties, et peut être personnalisée en fonction des besoins spécifiques de l'organisation.). Le contenu, les modalités pédagogiques et d'évaluations ainsi que les documents de formation sont précisés dans la convention ou le contrat transmis au client.
- - **Accompagnement/conseil** : Les prestations d'accompagnement/conseil sont définies sur mesure et précisées dans le contrat transmis au client. Elles sont réalisées selon un calendrier défini conjointement avec le client. FORSE CONSULT s'engage à mobiliser les compétences nécessaires à la réalisation de la mission, dans une démarche de conseil personnalisée et confidentielle.



Conditions Générales de Vente

CGV - FORSE CONSULT

Version du 02.05.2025

FORSE CONSULT désigne un organisme de formation professionnelle et d'accompagnement Conseil dont le siège social est situé au 54 rue de Tilloy, 60000 BEAUVAIS. SIRET : 931 751 770 00021. Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 32600443660 auprès du préfet de région des Hauts-de France.

Article 5 : Obligations du client

• Formation :

- Intra-entreprise : les stagiaires demeurent soumis au règlement intérieur de leur entreprise, notamment pour ce qui relève de l'organisation générale du travail, des règles de sécurité, d'hygiène, et des dispositions disciplinaires relevant du contrat de travail. En complément, le règlement intérieur de FORSE CONSULT, en sa qualité d'organisme de formation, s'applique pour toutes les dispositions relatives au déroulement pédagogique de la formation, à la discipline spécifique à la session, à l'assiduité, au respect du formateur et du groupe, ainsi qu'à l'utilisation du matériel pédagogique.

- Inter-entreprises : les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de FORSE CONSULT dans son intégralité. Il s'applique à toutes les personnes participantes, indépendamment de leur statut ou de leur entreprise d'origine. Les règles de sécurité, d'hygiène, de discipline, d'assiduité, ainsi que celles relatives au bon déroulement pédagogique des sessions doivent être strictement observées.

Un exemplaire du règlement intérieur de FORSE CONSULT est remis au participant avant le début de la session. Le stagiaire reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à en respecter les termes pendant toute la durée de la formation.

• Accompagnement/conseil :

Le client s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires à la bonne exécution de la mission.
- Faciliter l'accès aux locaux et aux interlocuteurs concernés.
- Respecter les dates et engagements contractuels.

Article 7 : Accessibilité et besoins spécifiques

FORSE CONSULT est attentif à l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap ou tout besoin spécifique.

Un questionnaire sur l'accessibilité et besoins spécifiques est envoyé au client lors de la réservation d'une formation puis au retour du questionnaire (si besoin d'adaptation), un entretien sera réalisé avec le client afin d'identifier les mesures d'adaptation de l'organisation de la formation, en cas de présence de personnes en situation de handicap ou tout autre besoin spécifique nécessitant une adaptation.

Le référent Handicap de FORSE CONSULT peut également solliciter le cas échéant l'AGEFIPH des Hauts-De-France afin d'adapter au mieux le contenu ou l'organisation de la formation en fonction de la nature du handicap.

Il sera indiqué dans la convention ou contrat, que les mesures d'adaptions sont mises en œuvre afin de garantir un accès équitable à la formation. Cependant, si malgré l'analyse des besoins et les adaptations proposées, la situation du stagiaire rend objectivement impossible sa participation à la formation dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de confort ou d'apprentissage, FORSE CONSULT se réserve le droit, en concertation avec le client, de proposer une solution alternative.

Les informations sont collectées uniquement avec le consentement explicite du client ou stagiaire et utilisées exclusivement pour permettre l'accessibilité et l'adaptation de la formation.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la politique de confidentialité de Forse Consult : <https://forseconsult.fr/politique-de-confidentialite-cookies/>



Conditions Générales de Vente

CGV - FORSE CONSULT

Version du 02.05.2025

FORSE CONSULT désigne un organisme de formation professionnelle et d'accompagnement Conseil dont le siège social est situé au 54 rue de Tilloy, 60000 BEAUVAIS. SIRET : 931 751 770 00021. Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 32600443660 auprès du préfet de région des Hauts-de France.

Article 8 : Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs des prestations proposées par FORSE CONSULT sont exprimés en euros. Ils sont indiqués **toutes taxes comprises (TTC)**.

- Les prestations de **formation professionnelle** sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20%) et sont donc facturées en TTC.
- Les prestations de **conseil, d'audit ou d'accompagnement** sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20 %) et sont donc facturées en TTC.

Le montant et les modalités de facturation sont précisés dans le devis, la convention de formation ou le contrat de prestation de service signé entre les parties.

Sauf conditions particulières précisées au contrat, **le règlement est exigible à 30 jours à réception de la facture**. Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou par chèque, dans un délai maximum de 30 jours.

En cas de retard de paiement, des **pénalités de retard** seront automatiquement appliquées, calculées à un taux équivalent à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Article 9 : Report, annulation ou absence

Formation :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit à contact@forse-consult.fr

- **Annulation > 15 jours avant le début de la prestation** : sans frais pour le client
- **Annulation < 15 jours avant le début de la prestation** : 50 % facturés au client
- **Absence ou abandon par le client au cours de réalisation de la formation** : 100 % du montant total TTC de la prestation est dû par le client.

En cas d'inexécution partielle ou totale, de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, FORSE CONSULT ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients et aucune somme ne pourra être exigée. Ces derniers seront informés par mail. Si l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois, cette somme sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur la formation future.

Accompagnement/Conseil :

Toute demande d'annulation d'un contrat d'accompagnement déjà signé doit être communiquée par écrit (courrier recommandé avec accusé de réception).

- **Annulation par le client > 15 jours avant le début de la prestation** : sans frais pour le client.
- **Annulation par le client entre 15 et 7 jours avant le début de la prestation** : une indemnité équivalente à 30 % du montant total TTC de la prestation sera facturée à titre de dédommagement.
- **Annulation par le client moins de 7 jours avant le début de la prestation** : une indemnité équivalente à 50 % du montant total TTC de la prestation sera facturée à titre de dédommagement.
- **Annulation par le client au cours de réalisation de la prestation** : 100 % du montant total TTC de la prestation est dû par le client.

Toute prestation commencée est due en totalité, sauf cas de force majeure dûment justifié.

FORSE CONSULT se réserve le droit de conserver les acomptes perçus à titre d'indemnité, sauf accord écrit contraire.



Conditions Générales de Vente

CGV - FORSE CONSULT

Version du 02.05.2025

FORSE CONSULT désigne un organisme de formation professionnelle et d'accompagnement Conseil dont le siège social est situé au 54 rue de Tilloy, 60000 BEAUVAIS. SIRET : 931 751 770 00021. Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 32600443660 auprès du préfet de région des Hauts-de France.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Les supports de formation mis à la disposition du Client quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord de FORSE CONSULT. Le Client et chaque stagiaire s'engagent à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces supports.

Article 11 : Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder confidentielles les informations et documents échangés dans le cadre de la mission. Cette clause s'applique pendant toute la durée de la prestation et jusqu'à 10 ans après son achèvement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la politique de confidentialité de Forse Consult : <https://forseconsult.fr/politique-de-confidentialite-cookies/>

Article 12 : Données personnelles et droits

FORSE CONSULT s'engage à respecter la législation applicable (RGPD).

Les données sont utilisées à des fins de gestion administrative et ne sont jamais transmises à des tiers sans accord préalable.

Le client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition des données personnelles le concernant :

- Par email : contact@forse-consult.fr à l'attention du Responsable Technique de Forse Consult.
- Par courrier : FORSE Consult – 54 rue de Tilloy – 60000 Beauvais à l'attention du Responsable Technique de Forse Consult.

En cas de difficulté, vous pouvez saisir la CNIL : www.cnil.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la politique de confidentialité de Forse Consult : <https://forseconsult.fr/politique-de-confidentialite-cookies/>

Article 13 : Responsabilité

FORSE CONSULT est tenu à une obligation de moyens. Elle ne saurait être tenue responsable :

- Des décisions prises par le client sur la base des préconisations ou recommandations.
- D'un mauvais usage par le client, des livrables transmis.

Article 14 : Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Article 15 : Entrée en vigueur et modification

Les CGV sont applicables dès leur publication. FORSE CONSULT se réserve le droit de les modifier à tout moment.

Les nouvelles CGV seront communiquées aux clients et applicables à toutes commandes postérieures.

(Mise à jour le 2 Mai 2025)